

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du lundi 21 février 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1. Accueil des nouveaux élu.e.s au conseil**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021**
- 3. Information du Directeur**
- 4. Formations**
 - 4.1. Modification des parcours (intitulés et architecture) dans les MEEF EE et 2nd degré (musique)
 - 4.2. Informations
 - 4.2.1. Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) - Licence mention « Sciences et Société » - Filière Plurisciences
 - 4.2.2. Point d'information sur les fonctionnaires-stagiaires
- 5. Point d'étape 2022 de la stratégie de formation continue marchande hors Éducation nationale**
- 6. Ressources Humaines : rentrée 2022**
- 7. Conventions**
 - 7.1. DARILV
 - 7.2. Foyer Notre Dame
- 8. Commissions consultatives – sièges vacants**
- 9. Commissions internes : bilan 2018-2022**
 - 9.1. Commission Recherche et vie scientifique
 - 9.2. Commission des Enseignements et de l'Innovation pédagogique
 - 9.3. Commission Personnels et moyens
 - 9.4. Commission Relations internationales et politique linguistique
 - 9.5. Commission Insertion professionnelle et partenariats avec le monde socio-économique
 - 9.6. Commissions de sites (Strasbourg, Colmar et Sélestat)
- 10. Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Pascal MARQUET
 - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Annie CAMENISCH
 - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
/
 - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Nicolas COPPENS
 - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER

- f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**

Agnès DEBES (suppléante), Alexandre FIRTION (titulaire), Chloé HEYD (suppléante), Aurélien SCHIRCK (titulaire)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

/

3) Personnalités extérieures

a) **Représentant du conseil régional**

/

b) **Personnalités désignées par le recteur d'académie**

Olivier DELARUE, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) **Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire**

/

d) **Personnalités désignées par les membres du conseil**

Catherine HUEBER, Fanny SARRON

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Lionel BOYON	➤ Procuration à Fanny SARRON
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Camille FAUTH	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Anemone GEIGER-JAILLET	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Pascale GOSSIN	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Céline MOUROT-STORCK	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Patricia MUCKENSTURM	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Apauline SCHWARTZ	➤ Procuration à Agnès DEBES (suppléant)
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Isabelle LEBRAT

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Cédric BAILLET, Corentin BAYETTE (suppléant), Isabelle LEBRAT, Anne-Laure MATTERN, Marion MISTAL (titulaire), Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Julien SENDRAL, Christèle WILLER

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

1. Accueil des nouveaux élu.e.s au conseil

■ Représentante du conseil régional :

Christèle Willer, Délégation : Lycée durable et éducation

■ Suite aux élections du scrutin du lundi 22 novembre au mercredi 24 novembre 2021 :

- Collège D : personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

SGEN-CFDT		Nicolas COPPENS
------------------	--	------------------------

- Collège des représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ :

Sont élu.e.s :

Adopte tes élu.e-s	titulaires	Alexandre FIRTION Aurélien SCHIRCK Apauline SCHWARTZ
	suppléants	Agnès DEBES Chloé HEYD Thomas REBISCHUNG
SGEN-CFDT	titulaire	Marion MISZTAL
	suppléant	Corentin BAYETTE

■ Désignation de deux personnalités extérieures choisies par le Conseil (du 15/11/2021) suite à deux démissions :

Catherine Hueber de l'OCCE 68 (Office Central de la Coopération à l'École) et **Fanny Sarron** de l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Emmanuelle Pernoux souhaite procéder à la modification suivante en page 8, point 6.1 « Avenant à la convention du CAPEFE (prolongation de l'expérimentation) et maquette » :

- Phrase initiale :
« Emmanuelle Pernoux précise que l'appel est parti lundi dernier, la formation commençant en janvier 2022. Vingt étudiants pourront y participer (dix en 1er degré, dix en 2nd degré) »
- Proposition :
« Emmanuelle Pernoux précise que l'appel est parti lundi dernier, la formation commençant en janvier 2022. Vingt professeurs pourront y participer (dix en 1er degré, dix en 2nd degré) »

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021, avec la modification demandée, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Informations du directeur

■ Rapport d'activité de l'INSPÉ 2018-2021

Philippe Clermont présente le rapport d'activité 2018-2021 remis en séance, qui pourra être débattu lors de la séance du 26 avril prochain, lorsque les membres en auront pris connaissance.

Par ailleurs, le dialogue de gestion ou dialogue stratégique 2023 avec l'Unistra demandera la préparation de certains documents notamment sur les demandes concernant les ressources humaines (poste enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS).

Le rapport d'activité 2018-2021 sera envoyé aux partenaires institutionnels.

L'idée centrale de l'introduction de ce rapport est que « nous sommes au milieu du gué », sachant que Philippe Clermont a déjà effectué un mandat et a été réélu il y a un peu plus d'un an : il s'agit de faire un bilan d'étape d'une période qui inclut deux moments importants pour la composante :

- La réunion de la faculté de Sciences de l'éducation avec l'ESPE en janvier 2018,
- La réforme en cours des masters MEEF, depuis 2019.

La réforme affecte sensiblement le fonctionnement de la composante, mais une certaine continuité a pu être maintenue entre l'ESPE et l'INSPÉ, à travers certains objectifs sur lesquels s'était fondée la candidature de Philippe Clermont.

Il a notamment souhaité que l'INSPÉ se dirige progressivement vers une individualisation des formations et que se mette en place une formation et une évaluation par compétences. Ceci est déjà en route pour la licence de Sciences de l'éducation, à travers les UE de professionnalisation. Dans les masters MEEF et notamment ceux du 2nd degré, une expérimentation de l'évaluation des compétences est en cours dans un certain nombre de parcours, en M1, en partenariat avec l'Éducation nationale et les collègues des composantes disciplinaires, cette approche s'appuie sur le référentiel professionnel des enseignants et personnels d'éducation. L'idée est d'avoir tout d'abord une approche par compétences dans les enseignements de professionnalisation. L'évaluation se fait sans notes et on assiste à une augmentation progressive des parcours qui s'engagent dans cette démarche. Petit à petit, un essaimage s'effectue. Il y a d'autres formes d'individualisation, notamment dans les enseignements optionnels et tout ce qui est de l'ordre de l'accompagnement à l'entrée dans le métier. Ces points seront à discuter avec nos partenaires de l'Éducation nationale pour la formation à venir des fonctionnaires stagiaires.

Afin de piloter et accompagner le changement, l'INSPÉ était en attente d'un certain nombre de cadrages nationaux qui ont tardé. La crise sanitaire a également fait prendre du retard. Lors de la réunion des deux composantes, un certain nombre de dispositifs d'accompagnement ont été mis en place (par exemple des séminaires hors les murs). La Fabrique a participé, au niveau conceptuel et technique, à cet accompagnement.

Grâce au soutien de deux projets Idex, l'INSPÉ a pu avancer encore sur la formation de formateurs.

L'INSPÉ souhaite vivement un progrès massif dans ce domaine. Cette année, une équipe pédagogique importante – du MEEF 2nd degré – va suivre la formation IFÉ à Lyon, fin mars, consacrée à la formation et à l'évaluation par compétences.

En ce qui concerne le développement des recherches en éducation, les chercheurs ont davantage avancé. Le GIS « Éducation & Formation » a réalisé son rapport d'activité, la plupart des projets a pu aboutir, notamment celui de l'extension du Groupement. Ainsi, le GIS refondé concerne à présent 4 universités et 20 unités de recherche sur le Grand Est. Le démarrage du nouveau GIS s'est fait début 2022 et permet de fédérer le travail. Un appel à projets de recherche a déjà été lancé.

L'internationalisation de la formation doit profiter de la réforme des MEEF, elle est déjà bien en place en Sciences de l'éducation. Le recul du concours en 2^{ème} année devrait permettre d'inciter plus d'étudiants à partir en mobilité, notamment en M1. C'est un pari, car il n'est pas évident que les étudiants soient au rendez-vous, la première année du master étant très chargée. Il agira de convaincre un certain nombre d'étudiants, sachant que ceux qui sont partis à l'étranger reviennent vraiment avec des connaissances supplémentaires.

En ce qui concerne l'enseignement bilingue dans le 1^{er} degré, une nouvelle dynamique commence à voir le jour, en lien avec la rénovation du site de Colmar. Les enseignants concernés se sont emparés du lieu, en partie grâce au financement pluripartite des collectivités, notamment la Ville de Colmar. Ce site est un nouvel écrin.

Le programme récent des séminaires et conférences proposés montre un dynamisme qui est au rendez-vous.

Rénover la gouvernance et l'adapter aux besoins nouveaux a permis le renforcement de la structure administrative, notamment les services de la Scolarité et des Moyens, en créant des postes de chefs de service adjoints. L'équipe de direction a également été élargie au moment de l'intégration des Sciences de l'éducation, pour prendre en compte celles-ci. Le pilotage de la réforme des masters MEEF a été favorisé par la nomination par la rectrice Laporte d'une personne chargée de l'articulation INSPÉ/Rectorat. Il s'agit d'Emmanuelle Pernoux. Cela a permis notamment que le travail des équipes plurielles soit facilité.

Un certain nombre de tensions, de modifications des conditions de travail ont amené l'INSPÉ à réaliser une enquête et une évaluation des risques psycho-sociaux. Cela a donné une vision plus précise du problème et a mené à la conception d'un plan de prévention de ces risques, dont la mise en œuvre a débuté la présente année universitaire. Il faudra adapter ce plan en fonction de ce qui ressortira des groupes de travail. C'est une démarche longue, qui pourra se dérouler sur plusieurs années. Rappelons que la composante a souvent été soumise à des changements, notamment du fait des réformes successives.

Un rapport remis aux ministres préconise et encourage l'introduction d'éléments de formation concernant la question du développement durable. Cela signifie que pour la prochaine offre de formation, il faudra introduire ou faire évoluer un certain nombre d'éléments de formation consacrés au développement durable. Cela devrait se faire dans toutes les formations universitaires, ce n'est pas encore une obligation mais ça va le devenir.

A la rentrée prochaine (sept. 22), ce sera la fin de l'année transitoire pour les maquettes de master et en même temps la dernière étape de la réforme avec la mise en place de la formation des nouveaux fonctionnaires stagiaires, qu'il faut encore travailler avec les partenaires représentant l'état employeur.

Il a fallu faire des choix, ce rapport d'activité ne peut pas prendre en compte de tout ce qui s'est passé en quatre ans.

Lors des échanges qui ont suivi la présentation du rapport d'activité, Nicolas Coppens précise que le développement durable est aussi inclus dans la réforme du collège, cela est donc déjà pris en compte dans certaines disciplines.

Emmanuelle Pernoux souhaite savoir quels sont les M1 MEEF engagés dans l'évaluation par compétences, quelle est la proportion des parcours engagés, quelles tendances se développent. Philippe Clermont n'a pas la liste complète en tête, mais il y a 6 à 7 parcours concernés pour l'instant.

Nicolas Coppens croit savoir que l'an prochain cela sera le cas pour toutes les disciplines.

Philippe Clermont explique que le processus est assez chronophage, il faut multiplier les saisies d'informations, et il est prévu un tutorat des étudiants pour accompagner cette mise en place. Cela va demander un engagement supplémentaire de la part des formateurs en vue de l'acculturation à cette démarche.

Emmanuelle Pernoux trouve que cela est intéressant aussi au niveau du continuum de formation et que cela permet aux étudiants de se poser des questions sur la façon dont on enseigne auprès des élèves pour construire des compétences.

Philippe Clermont souhaite proposer un bilan, au mois de juin, pour cette expérimentation en cours, une fois que le travail sur le dialogue stratégique sera passé.

Emmanuelle Pernoux ajoute que la question se pose aussi de plus en plus dans les établissements scolaires pour l'évaluation des élèves.

Philippe Clermont répond que l'évaluation par les compétences ne concerne pour le moment que les UE professionnelles, donc la moitié du master. L'articulation entre les deux volets de la formation en MEEF (fondamental et professionnel) reste encore un peu paradoxale à cet égard.

4. Formations

4.1. Modification des parcours (intitulés et architecture) dans les MEEF EE et 2nd degré (musique)

Une modification du parcours éducation musicale a été proposée – en son principe – lors du dernier conseil. Ce parcours sera porté en partenariat avec la HEAR qui intègre les formations supérieures du Conservatoire de musique : il s'agit désormais de développer une formation au niveau master pour les professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire. Cette proposition avait obtenu un avis favorable du conseil, avec des préconisations : renforcer le parcours actuel et le modifier en créant deux options.

Il s'agit à présent d'acter définitivement ce parcours, son changement de nom et les modalités d'admission car nous entrons bientôt dans la période de préinscriptions.

Une option sera fléchée CAPES, tandis que l'autre portera sur l'enseignement artistique dans les écoles territoriales de musique.

Par ailleurs, une fusion de deux parcours à l'intérieur du MEEF Encadrement éducatif sera opérée (le Parcours d'ingénierie de la médiation sociale (PIMS) et celui d'Encadrement des missions éducatives et sociales (EMES) fusionnent et deviennent le parcours unique EMES).

Les effectifs de ces deux parcours étaient en baisse. Une grosse partie de la formation se faisait dans le tronc commun, mais il y avait également des petites choses spécifiques à chacun. Les capacités d'accueil s'additionnent (20+20, donc 40 places). Cette modification s'opère au moment où toute l'équipe pédagogique est prête.

Alexandre Firtion souhaite savoir ce que deviennent les M1 de cette année dans ces deux parcours.

Philippe Clermont répond qu'ils rejoindront le nouveau parcours EMES en M2.

Emmanuelle Pernoux souhaite avoir plus d'informations sur le portage du parcours musique.

Philippe Clermont explique qu'il s'agit d'un enseignement mutualisé, avec deux co-responsables et un responsable issu de la HEAR.

Le conseil d'institut approuve les modifications et les capacités d'accueil pour les parcours suivants :

- MEEF 2nd degré, parcours « Enseigner l'éducation musicale » devenant parcours « Pédagogie musicale et enseignement » avec deux options (capacité : 25 places au total), en partenariat avec la HEAR ;
 - MEEF « Encadrement éducatif », fusion des parcours PIMS et EMES en un parcours unique « Encadrement des missions éducatives et sociales » (capacité : 40 places au total) ;
- à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.2. Informations

4.2.1. Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) - Licence mention « Sciences et Société » - Filière Plurisciences

Ce parcours préparatoire, à l'initiative du ministère, cible la préparation au professorat des écoles dès la 1^{ère} année d'université. Il est financé et organisé pour moitié par l'université et pour moitié par le rectorat via un lycée partenaire.

Les premières expérimentations ont été menées cette année dans d'autres académies. Les choses ont mûri en Alsace et deux parcours vont se mettre en place dans l'académie, un à Strasbourg et l'autre à Mulhouse, à partir de la rentrée 2022.

A Strasbourg, il sera porté par la faculté de chimie (formation plurisciences), en partenariat avec le Lycée des Pontonniers, et avec le concours de l'INSPÉ pour la professionnalisation au métier.

Ce type de projet a déjà été sujet à controverses, car il ressemble fortement à une licence tubulaire, qui ne mène qu'à un seul débouché, ce qui d'habitude n'est pas recommandé par le ministère de l'enseignement supérieur. C'est donc une exception par rapport à la philosophie habituelle des licences.

Une réorientation doit être possible tout au long du parcours. Les étudiants seront inscrits dans la mention « science et société », ils pourront bifurquer vers d'autres parcours de licences scientifiques et notamment la médiation scientifique.

Ce parcours pourrait alimenter également le parcours MEEF enseignement bilingue du 1^{er} degré, pour lequel le vivier actuel n'est pas assez important. C'est une opportunité, car l'accent va être mis sur l'allemand, d'où le choix du Lycée des Pontonniers.

Le PPPE est un parcours progressif : en L1, l'enseignement a un fort socle en lycée. En L2, cela se fait pour moitié au lycée et pour moitié à l'université. En L3, l'enseignement universitaire devient majeur.

Le rôle de l'INSPÉ sera celui d'un partenaire pour la partie préprofessionnalisante, notamment pour l'accompagnement des stages dès la première année, au deuxième semestre. L'inscription se fait dans *Parcoursup*.

Suite à cette présentation, Chloé Heyd aimerait savoir en quoi ce parcours est différent de la licence de Sciences de l'éducation. L'augmentation des candidatures ne risque-t-elle pas de laisser moins de chances de réussite pour les L3 de Sciences de l'éducation ?

Philippe Clermont répond que la volonté du ministère de l'Éducation nationale est d'augmenter le vivier des futurs professeurs des écoles. Il ne devrait pas y avoir plus de concurrence qu'actuellement avec les autres licences. Les publics ne sont pas les mêmes.

On peut dire qu'actuellement au moins quatre parcours de licence préparent à l'Unistra au professorat des écoles. Cela devrait permettre de redynamiser la filière des études scientifiques et représenterait une trentaine d'étudiants en plus.

Chloé Heyd demande si une augmentation du nombre de postes au concours est prévue.

Philippe Clermont répond que non, par ailleurs une baisse démographique est prévue du côté des élèves. Cela pourrait entraîner des fluctuations au niveau national pour les postes mis au concours tous les ans.

Pascal Marquet comprend l'inquiétude des étudiants mais la question du concours se pose à la fin du master.

Chloé Heyd parlait en fait du QCM d'entrée en master MEEF 1^{er} degré et non du concours.

Pascal Marquet répond qu'il faut voir le profil des étudiants qui réussissent, aussi bien au QCM qu'au concours. Les étudiants de Sciences de l'éducation sont les plus nombreux, en termes de réussite comme en termes d'échec. Ils n'ont cependant pas à rougir des résultats. Les sciences sont un élément important, il ne faut pas les mettre de côté.

Philippe Clermont rappelle qu'actuellement un appel très large est fait à la liste complémentaire pour l'entrée dans le master MEEF 1^{er} degré, quasiment les trois quarts. Le QCM n'est pas si sélectif que ça, mais il faut tout de même tenir compte des capacités d'accueil. Les étudiants venant de la licence de Sciences de l'éducation représentent un tiers des étudiants du master MEEF 1^{er} degré, ce qui est un chiffre plutôt constant.

Alexandre Firtion constate que pour les crédits ECTS, il est mentionné deux fois la L2, et pour la L1 il semble ne pas y avoir assez de crédits ECTS pour entrer en L2 « classique ».

Philippe Clermont explique que le document est en deux parties, qu'en haut il est question des crédits universitaires et qu'en bas il s'agit des crédits lycées. Il faut donc additionner les deux.

Olivier Delarue souhaiterait plus d'informations sur la place de l'INSPÉ dans ce parcours.

Philippe Clermont explique que cela rejoint le travail qui est fait en Préprofessionnalisation au Métier d'Enseignant (PPME) en licence, enseignements proposés depuis plusieurs années par l'INSPÉ. Cela porte essentiellement sur la connaissance du système éducatif et l'accompagnement de stages de découverte. L'articulation entre le nouveau parcours PPPE et les enseignements de PPME en licence risque de poser quelques soucis d'emploi du temps.

Emmanuelle Pernoux rappelle que ce sont de petits effectifs.

Nicolas Coppens met l'accent sur la proximité pédagogique et géographique. L'idée est de proposer une Unité d'enseignement INSPÉ à l'intérieur de ce nouveau parcours.

Emmanuelle Pernoux explique que le rectorat a la main pour organiser ces choses-là, c'est donc intéressant.

Nicolas Coppens insiste sur l'enjeu des passerelles entre ce parcours de licence et d'autres.

Aurélien Schirck souhaite savoir si la mobilité internationale en 3^{ème} année sera obligatoire ou facultative.

Philippe Clermont répond que cela reste encore à discuter.

Nicolas Coppens ajoute que ce n'est pas pour rien que le lycée international a été choisi, l'enseignement de l'allemand est obligatoire et la mobilité est l'un des objectifs importants dans ce nouveau parcours.

4.2.2. Point d'information sur les futurs fonctionnaires stagiaires

Il s'agit des futurs stagiaires issus des concours rénovés à partir de 2022. L'arrêté concernant leur formation vient d'arriver. L'INSPÉ a cinq mois pour mettre cela au point avec les partenaires de l'Éducation nationale. Deux grandes catégories de fonctionnaires stagiaires sont concernées : ceux qui sont issus des MEEF (année complète de stage en responsabilité) et les autres non issus de MEEF qui ont réussi le concours (1/3 environ des effectifs actuels) et qui auront une formation professionnelle plus importante avec décharge de demi-service.

Il s'agit de bâtir une formation pour les deux publics distincts. L'INSPÉ est partie prenante dans les deux cas. Cette formation des futurs fonctionnaires stagiaires va représenter un surcoût que les INSPÉ ne pourront pas assumer sans crédits supplémentaires, alors que cela n'est pas encore reconnu par le ministère.

Une demande conjointe de *France Université* (nouveau nom de la CPU) et du réseau des INSPÉ a été faite.

La discussion est en cours avec le ministère de l'enseignement supérieur. Cette demande est tout à fait légitime.

5. Point d'étape 2022 de la stratégie de formation continue marchande hors Éducation nationale

Pascal Marquet précise que le document court reprend les éléments de l'an dernier. Il s'agit de mettre en place un « turn over » des responsabilités. En ce moment a lieu la phase de bilan des formations avec l'HCERES. Des collègues vont partir à la retraite. Ainsi, deux nouveaux diplômes d'état seront pris en charge par de nouveaux responsables.

Depuis 2021, on assiste également à une modification du modèle économique du service de formation continue (SFC) et du calcul des frais facturés aux composantes. Il ne s'agit plus de prélever un pourcentage sur les frais, mais un taux fixe, qui est maintenant plus élevé (cf. page 2). En ce qui concerne les Diplômes d'université (DU), l'équilibre n'est jamais assuré, il faudra sans doute réduire leur nombre.

Les étudiants en formation continue ont des frais d'inscription plus élevés qu'en formation initiale, de 3000 à 4000 euros. Pourtant cela ne couvre pas les frais demandés par le SFC. L'INSPÉ a donc obligation de compenser et ne sait pas s'il va pouvoir ouvrir tous les DU ni lesquels. Il se peut que certains DU n'ouvrent que tous les deux ans.

Les diplômes d'état sont accrédités par le ministère, l'INSPÉ est donc obligé de les délivrer.

Il s'agit de ne pas perdre d'argent avec la formation continue, mais pas non plus d'en gagner, le but étant d'être à l'équilibre. Il va falloir élargir les périmètres de décompte, des sommes importantes sont en jeu.

S'il n'y a pas assez d'inscrits, les formations ne devraient pas ouvrir.

La richesse de l'offre de formation de l'INSPÉ est un plus, avec une offre qui va au-delà des MEEF, il faut préserver cette richesse.

Daniel Payot rappelle qu'il y a donc deux axes stratégiques et propose que le conseil émette un avis sur le point d'étape 2022 de la stratégie de formation continue marchande hors Éducation nationale à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg :

Les membres du Conseil d'Institut remercient l'équipe de direction pour le bilan effectué en lien avec le Service de la Formation Continue (SFC) de l'Unistra et prennent acte de l'évolution de la stratégie proposée en lien avec les modifications du modèle économique du SFC.

Le conseil approuve la stratégie de l'INSPÉ ainsi complétée.

La proposition d'avis est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Ressources Humaines : rentrée 2022

Jusqu'à-là, aucune restitution n'avait été faite aux membres du conseil, il s'agit de réparer ce manque et de les informer au mieux sur les enjeux pour lesquels ils seront appelés à voter dans le cadre à venir du dialogue de gestion.

Philippe Clermont souhaite apporter des informations et partager les difficultés pour faire des prévisions valables en termes de demandes de moyens humains.

Il explique que le premier document projeté porte sur les postes de la rentrée 2022 et montre la complexité des postes enseignants temps partagés/temps pleins/enseignants chercheurs/enseignants...

Les demandes ont été faites en juin dernier (21) et votées par le Conseil, le document indique les réponses qui nous ont été apportées. La colonne « occupation du poste » indique « actif » ou « néant ».

La mention « néant » signifie qu'il n'y a personne sur les postes depuis un certain nombre d'années, par conséquent les postes sont gelés mais restent dans le potentiel de la composante et ne sont pas utilisables : autant les retirer du potentiel de l'INSPÉ, car derrière les numéros de postes, il n'y a ni personnel, ni masse salariale.

Certains postes à temps plein sont supprimés, occupés en partie par des personnels à temps partagé.

Quelques situations sont particulières, par exemple le détachement de Lisa Lefèvre.

L'INSPÉ est autorisé à publier le poste de Richard Cabassut.

Jean-Luc Denny est devenu maître de conférences, son poste a été transformé pour le recrutement d'un professeur contractuel en anglais.

Deux postes de professeurs en Sciences de l'éducation, 70^{ème} section, partant en retraite seront vacants au même moment. Lorsqu'un enseignant chercheur part à la retraite, il n'est jamais remplacé la première année, c'est la règle universitaire, il faut donc recruter des contractuels (ATER) en attendant.

Sur le poste de Muriel Handrich, deux enseignants à temps partagés seront recrutés (un en sciences de la vie, l'autre en documentation).

Le poste de Michel Lambinet n'est pas occupé momentanément, l'INSPÉ demandera une transformation en poste de maître de conférences en ajoutant un autre support de PRAG pour parvenir à la transformation.

On a également appris le départ possible de Miloud Benayed qui a demandé son détachement dans le 2nd degré, à Lille, ainsi que celui - assuré - de Liliane Giordano qui prend sa retraite, suite à un congé de longue durée.

Philippe Clermont rappelle également le décès de Nicolas Séchaud.

Plus une composante a de postes vacants, plus elle est handicapée dans le cycle des demandes de publication des postes. L'université de Strasbourg souhaite ouvrir moins de postes au recrutement. La campagne actuelle de recrutement est dite « modérée », et la situation devient donc encore plus délicate pour les demandes de l'INSPÉ. Pour la rentrée 2022, tous les postes vacants ne seront pas occupés.

Des moyens souvent provisoires sont attribués, parfois la composante ne reçoit rien du tout, en tous cas il est difficile d'obtenir des postes pérennes, ce qui a une incidence sur les heures complémentaires.

L'INSPÉ propose des formations pluridisciplinaires, trois disciplines sont vraiment en tension (EPS, allemand et lettres). Il faut voir comment on peut ajuster les demandes aux besoins réels.

Pour les besoins en heures, il faut partir des maquettes et faire une projection sur le nombre de groupes en formation. Cette année à Colmar par exemple, il n'a pas été possible d'ouvrir deux groupes de formation bilingues. Cela a une répercussion immédiate sur le service des enseignants. On fait le rapport entre le potentiel que représente tous les enseignants, enseignants chercheurs de la composante et les enseignants déchargés et les besoins en heures d'enseignement. Il faut que le chiffrage soit aussi précis que possible.

Pour l'an prochain, on ne sait pas encore combien d'heures de formation vont représenter les fonctionnaires stagiaires, le travail n'a pas encore été fait avec l'Éducation nationale.

Ces chiffres sont encore très provisoires, il faudra les affiner d'ici le mois d'avril et les ajuster en fonction des variables que nous ne maîtrisons pas.

Sur les 6 000 heures complémentaires, 2000 à 3000 heures concernent les enseignants vacataires. Il faut tenir compte aussi de la question des risques psycho-sociaux pour les personnels.

En ce qui concerne les temps partagés, trois collègues ont démissionné, il faut les remplacer. Les appels à candidature n'ont pas été très fructueux en EPS et en maths. En plus, ce sont des disciplines à forts effectifs. La fonction de formateur à temps partagé n'est pas assez reconnue par le Ministère de l'éducation nationale, cela notamment en termes de promotion possible des formateurs concernés.

Lors des échanges, en tant qu' élu des enseignants du collège D, Nicolas Coppens indique que les formateurs co-responsables de parcours en temps partagé à l'université regrettent vivement le manque de reconnaissance de leur statut. En effet, l'accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle au titre du temps partagé à l'université est refusé pour les formateurs co-responsables de parcours, car les textes officiels prévoient que l'accès au vivier 1 est réservé uniquement aux personnels enseignant à plus de 50 % à l'université. Or, même si la décharge de la plupart de ces formateurs est effectivement de 50 % (et pas supérieure à 50 %), les formateurs co-responsables de parcours en temps partagé à l'université enseignent tous de manière effective plus de 50 % de leur temps de travail à l'université, car ils effectuent des heures complémentaires à l'INSPÉ en plus de leur décharge.

Philippe Clermont ajoute qu'il faut entreprendre deux types d'actions : rediscuter le référentiel enseignants pour la prise en compte des responsabilités, en constituant un groupe de travail et solliciter la participation des co-responsables du 2nd degré. Il souhaite qu'un certain nombre de représentants du Conseil d'institut soient associés à ce groupe de travail.

Il faut également faire des propositions pour les disciplines à forts effectifs mais cela ne répondra pas à la question de la reconnaissance de la carrière. Les collègues en temps partagé souhaitent prendre rendez-vous avec Mme la Rectrice. Philippe Clermont veut s'associer à eux.

Emmanuelle Pernoux explique que des textes encadrent cette situation et qu'il n'est pas possible d'y déroger. Les inspecteurs prennent cette situation particulière en compte lors des rendez-vous de carrière. Un certain nombre de courriers sont parvenus à la Rectrice mais malheureusement il n'est pas sûr qu'une solution soit possible. Il faut cependant le faire savoir pour participer à l'évolution de cette situation.

7. Conventions

7.1. DARILV

Pour les étudiants en formation bilingue et pour les inciter à aller sur le site de Colmar, une bourse de 3000 euros est proposée par la Commission quadripartite. Le souhait des partenaires est de répartir la dotation en trois fois. L'INSPÉ est partie prenante, même si la convention est passée entre l'étudiant et le GIP gestionnaire des fonds publics (rectorat). C'est l'objet de la nouvelle version de la convention avec la DARILV.

L'attribution conditionnelle prévoit ainsi que le premier versement soit conditionné par l'inscription à l'INSPÉ dans le parcours MEEF bilingue. Le deuxième versement est conditionné par la présence au concours, puis les 1000 euros restants sont conditionnés par la prise de poste et l'année de stage.

Le versement est donc fractionné et conditionné à chaque étape.

L'INSPÉ doit attester de la présence des étudiants en cours.

7.2. Foyer Notre Dame

Une convention avec le Foyer Notre-Dame - résidence Tomi Ungerer est présentée pour régir et protéger l'action des étudiants de Sciences de l'éducation qui effectuent des stages et des interventions éducatives pour les 18-25 ans au sein de cette institution. Cela permettra d'offrir des places de stages supplémentaires aux étudiants de licence de Sciences de l'éducation.

Catherine Hueber aimerait savoir où en est la convention attendue pour le CAPE.

Philippe Clermont répond qu'il faut voir avec Eric Tisserand, la convention est sur son bureau et elle est presque prête, elle sera présentée à la séance du mois d'avril.

Alexandre Firtion aimerait savoir si le seul critère c'est d'être inscrit dans la formation.

Philippe Clermont répond par l'affirmative.

Emmanuelle Pernoux ajoute qu'il faut aussi attester de l'assiduité.

Les deux conventions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Commissions consultatives – sièges vacants

Il n'y a pas de candidatures, ce point est reporté au prochain conseil du mois d'avril.

9. Commissions internes : bilan 2018-2022

9.1. Commission Recherche et vie scientifique

9.2. Commission des Enseignements et de l'Innovation pédagogique

9.3. Commission Personnels et moyens

9.4. Commission Relations internationales et politique linguistique

9.5. Commission Insertion professionnelle et partenariats avec le monde socio-économique

9.6. Commissions de sites (Strasbourg, Colmar et Sélestat)

Philippe Clermont souhaite également rendre compte du travail effectué par ces commissions.

Elles sont consultatives mais pas seulement, certaines d'entre elles gèrent un budget (vie scientifique, innovation pédagogique, relations internationales).

Elles travaillent et permettent d'encourager et soutenir le développement des projets. Parfois, leur activité principale consiste en la ventilation de crédits, parfois elles vont plus loin dans la réflexion.

Elles sont malheureusement peu fréquentées, mis à part par les membres élus, et Philippe Clermont le regrette.

Ces commissions devaient être des endroits d'échange et de participation. Au sein d'une grosse structure comme l'INSPÉ, les Sciences de l'éducation avaient peur que la prise de décisions et la gouvernance soient trop pyramidales. Les commissions devaient permettre cette participation et atténuer cette impression.

Catherine Hueber demande pour quelles commissions on peut encore postuler. Elle serait intéressée par la commission « monde économique et social » ou « innovation pédagogique ».

Pascal Marquet ajoute qu'il faut essayer de mettre en place des passerelles et de la cohésion entre les masters MEEF et Sciences de l'éducation, cela s'avère nécessaire. Tout étudiant qui aurait un minimum de 60 crédits en master MEEF pourrait intégrer le master Sciences de l'éducation en M2.

10. Divers

Annie Camenisch souhaite évoquer le délai de réception des documents de travail du Conseil. Pour cette séance, ils ont été envoyés juste avant les vacances, les membres n'ont pas eu le temps de les consulter ni de jouer leur rôle d'élu auprès des collègues.

Prochain conseil le 26 avril 2022 à 14h00.

La séance est levée à 16h55.

Fait à Strasbourg, le 26 avril 2022

Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT

